

La Délégation du Ministère de l'Instruction publique à Tours et à Bordeaux. Compte-rendu présenté à M. le Ministre de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts, par M. A. Silvy, Directeur de l'enseignement primaire au Ministère de l'Instruction Publique, délégué du Ministre à Tours et à Bordeaux.

Numéro d'inventaire : 2005.02435

Auteur(s) : A. Silvy

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Imprimerie Nationale (Paris)

Imprimeur : Imprimerie Nationale

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1872

Inscriptions :

- ex-praemio : Sur la couverture: "Pour la bibliothèque de l'école. De la part de l'auteur".

Description : Brochure à couverture de papier bleu. 1ère de couverture déchirée. 4ème de couverture manquante. Dos déchiré. Feuillet de papier jauni. Nombreuses rousseurs. Bords dégradés et coins cornés. Timbre à l'encre noire page de titre et p.101. Mention manuscrite sur la couverture.

Mesures : hauteur : 283 mm ; largeur : 220 mm

Notes : Compte-rendu d'activité daté du 11 décembre 1871, remis par A. Silvy au ministre de l'Instruction Publique Jules Simon. Dans une lettre d'instruction datée du 10 septembre 1870, Jules Simon a demandé à son Directeur de l'Enseignement Primaire de quitter Paris, de s'installer pendant la durée du siège à Tours et de gérer les affaires courantes de l'administration de l'Instruction Publique. Les pièces jointes à ce rapport constituent un ensemble de documents très intéressants dans le contexte de la guerre de 1870. Ces pièces comprennent des états budgétaires, des circulaires administratives, des ordres de service, des décrets et arrêtés etc.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Histoire et mythologie

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 193

Sommaire : Table des matières pp.191-193

*Don la bibliothèque de la
De la part de l'auteur*

LA DÉLÉGATION.

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A TOURS ET A BORDEAUX.

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS,

PAR M. A. SILVY,

DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DÉLÉGUÉ DU MINISTRE À TOURS ET À BORDEAUX.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1872.

Paris, le 11 décembre 1871.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le 10 septembre 1870, vous m'avez donné l'ordre de me rendre à Tours, pour y gérer, pendant le siège de Paris, les affaires courantes de l'administration de l'instruction publique. En vous remerciant de la confiance dont vous vouliez bien m'honorer, je crus devoir vous demander si je serais seul délégué de votre administration. J'aurais désiré, en effet, pouvoir partager avec quelqu'un de mes honorables collègues la lourde responsabilité qui allait m'incomber, ou du moins j'aurais voulu trouver dans un certain nombre de nos collaborateurs de l'administration centrale le concours expérimenté et l'entier dévouement auxquels nous sommes accoutumés. Votre refus se fonda sur la résolution, bien arrêtée dans votre esprit, de ne laisser faire, en votre absence, que le moins possible. Vous me fîtes remarquer, d'ailleurs, que j'aurais à Tours d'utiles auxiliaires dans les fonctionnaires de l'administration universitaire locale. Je devais donc partir seul et je quittais Paris le soir même.

A mon arrivée à Tours, je me félicitai de ne pas avoir perdu un jour pour me rendre à mon poste. Mes instructions m'ordonnaient de m'établir avec mes bureaux au lycée. Mais que de peine pour trouver dans cette maison, envahie du rez-de-chaussée au grenier, la place nécessaire à l'installation la plus modeste! On avait réservé l'espace indispensable à la prochaine rentrée des élèves. Tous les locaux que cette prévision laissait disponibles étaient occupés par les fonctionnaires de diverses administrations centrales. Depuis plusieurs jours, les ministères de l'agriculture et du commerce, de la marine, des travaux publics, des finances, représentés par des délégations relativement nombreuses, s'étaient installés au lycée. Les uns n'y avaient que

— 6 —

leurs bureaux; d'autres s'y étaient établis complètement; quelques-uns de leurs employés y logaient, y prenaient même leurs repas. Les cours étaient occupées par deux ou trois cents hommes de troupe; le rez-de-chaussée par des dépôts d'armes, de munitions et une fabrique de cartouches. Je trouvai enfin un abri dans quelques pièces attenantes à l'appartement de M. le censeur.

Les recommandations verbales que vous me fîtes l'honneur de m'adresser au moment du départ, et qui sont reproduites pour la plupart dans vos instructions écrites ⁽¹⁾, pouvaient se résumer ainsi : « Ne provoquer aucune affaire nouvelle, attendre les propositions et les demandes, en un mot faire le moins possible; ne pas perdre de vue que la ferme intention du Ministre était de ne toucher, avant la fin de la guerre, ni aux choses ni aux personnes; que ma mission était purement administrative, et que, son principal objet étant d'assurer la marche régulière des services par l'ouverture des crédits nécessaires, je devais me borner à maintenir les traditions administratives, et, pour toute affaire ayant un caractère politique, prendre les ordres de la délégation du Gouvernement. »

Paris ayant été investi le 18 septembre, et la première lettre que j'ai reçue de vous portant la date du 16 décembre, je suis donc resté trois mois sans communications avec vous.

En arrivant à Bordeaux, le 1^{er} février, vous avez jeté un coup d'œil sur ce qui avait été fait en votre absence, et vous avez apprécié mes efforts avec bienveillance. Il me reste un devoir à remplir, celui de placer sous vos yeux tous les actes de la délégation de votre ministère, de vous exposer dans quelles circonstances ces actes ont paru nécessaires, de vous présenter, en un mot, un compte rendu qui vous permette de juger à la fois, dans l'ensemble et dans les détails, si vos instructions ont été suivies et si vos intentions ont été remplies.

Ce compte rendu, j'aurais voulu vous le remettre plus tôt; mais des raisons de force majeure m'en ont empêché. Rentré à Paris le 16 mars, j'avais à peine eu le temps d'ouvrir les caisses qui contenaient les papiers de la délégation et de faire à mes collègues une remise partielle de ces documents, quand, le 20 mars, je reçus l'ordre de me rendre à Versailles. Je n'ai retrouvé qu'en

⁽¹⁾ Voir pièces justificatives, n° 3.

